

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à M.José MARQUES DE MENDONCA - Mme Isabelle MOUROT à M.Boujemaa ZREOUIL - Mme Stéphanie GONCALVES à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - Mme Maria DE GOUVEIA à M.Sylvère FOURNIVAL - M.Daniel DESROUSSEAUX à M.Gilles MOREL - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M. Patrice PAGEOT./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ** Madame Nelly MAILLARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

• **DECISION N°AG/2017/043 :** Marché de fourniture et de service pour la location et maintenance de photocopieurs, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué au groupement conjoint KONIKA MINOLTA et LIXXBAIL.

• **DECISION N°AG/2017/044 :** Création de la régie prolongée de recette "Enfance / Jeunesse".

• **DECISION N°AG/2017/045 :** Délégation du droit de préemption urbain : l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour l'acquisition de la propriété située au 14 rue du Maréchal Joffre, cadastrée section B 1395.

• **DECISION N°AG/2017/046 :** Demande de subvention au titre de la Dotati^on d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2018. **Description du projet présenté :** Reconstruction de l'office et agrandissement du réfectoire de l'école maternelle Suzanne Demetz. **Montant de la subvention sollicitée :** 55 000 euros

• **DECISION N°AG/2017/047 :** Régie de recettes pour l'encaissement des droit de place du marché d'approvisionnement.

• **DECISION N°AG/2017/048 :** Fixation des droits de place du march^e d'approvisionnement. **Abonnés :** 1,26 €/le mètre linéaire. **Volants :** 2,88 €/les : mètres linéaires.

• **DECISION N°AG/2017/049 :** Contrat de prestation avec l'Association de Bulles dans la Marne pour l'organisation d'ateliers de bandes dessinées pour le écoles élémentaires de la Commune et d'une journée de dédicaces, dimanche 2: mars 2018, avec des auteurs-dessinateurs-illustrateurs à Brou sur Chantereine, dan le cadre du Festival « Kidibulle ». **La journée de dédicaces :** 100 euros (toute taxes comprises) par auteur présent (au moins 15 et au plus 20) et un montan forfaitaire de 300 euros (toutes taxes comprises) correspondant aux frai d'organisation de cette prestation. **Les ateliers de bandes dessinées :** un montan forfaitaire total de 2.000 euros (toutes taxes comprises). **La création de l'affiche :** 300 euros (toutes taxes comprises).

• **DECISION N°AG/2017/050 :** Contrat avec Show Vision SAS pou l'organisation d'un repas pour les personnes âgées de la Commune les 20 et 2: janvier 2018, à la salle Jean Baptiste Clément - rue Joffre à Brou sur Chantereine **Coût de la prestation :** 34 euros T.T.C. par personne.

• **DECISION N°AG/2017/051 :** Contrats avec la Société BERGER LEVRAUL pour les services communaux.

Monsieur le Maire **A INFORME** le Conseil Municipal des cessions e renouvellements de concessions et cases de columbarium, entre le 1^{er} janvier et 3: décembre 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Date	Concession	Case colombarium	Type	Prix
31/01/2017	15 ANS		Renouvellement	95
25/04/2017	30 ANS		Renouvellement	185
25/04/2017	30 ANS		Achat	185
08/06/2017	15 ANS		« indigent »	
29/06/2017	30 ANS		Achat	185
30/06/2017	50 ANS		Achat	395
11/05/2017	50 ANS		Achat	395
18/09/2017	30 ANS		Achat	185
07/09/2017	50 ANS		Renouvellement	395
25/09/2017	30 ANS		Renouvellement	185
28/09/2017	15 ANS		« indigent »	
06/10/2017		15 ANS	Achat	315
09/10/2017		15 ANS	Achat	315
26/10/2017	15 ANS		Renouvellement	95
26/10/2017	15 ANS		Renouvellement	95
14/11/2017	50 ANS		Achat	395
14/11/2017	15 ANS		Achat	95
14/11/2017	15 ANS		Achat	95
15/11/2017	30 ANS		Achat	185
27/12/2017		30 ANS	Achat	630

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal A ADOPTÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) le Budget Primitif pour l'année 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : 5.180.445,00 €
- Section d'investissement : 2.915.193,00 €
- Le budget global s'élève à : **8.095.638,00 €**

4. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal A PROCÉDE au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2018, conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTANTS	REMARQUE	Pc
Association St Baudile / St François	509,00	25	Membre du bureau de cette association, Mme MAILLARD Nelly n'a pas participé au vote	2
Association 3 ^{ème} Age Club JBC	872,00	26		2
Club Karaté Wadokaï de Brou sur Chantereine	1.599,00	26		2
DDEN 77	58,00	26		2
Section Gymnastique Volontaire	1.221,00	25	Membre du bureau de cette association, Mme MARTIN Nicole n'a pas participé au vote.	2
Association Mouvement Vie Libre de Brou sur Chantereine	436,00	26		2
Désir d'Haïti	581,00	26		2
Comité d'entente des Anciens Combattants	581,00	26		2
Vélo Club VCB	1.235,00	26		2
ASB Foot	6.177,00	26		2
Amicale Cyclo Breuilloise	618,00	25	Membre du bureau de cette association, Mme GERVAIS Marie-Hélène n'a pas participé au vote.	2
Comité de Vaires de la FNACA	218,00	26		2
Judo Club de Brou sur Chantereine, Coupvray, Val d'Europe	1.090,00	26		2
Association Développement Orientation Est Francilien	109,00	26		2
Chorale « La Chanteraine »	2.634,00	26		2
Rando pédestre Breuilloise	400,00	26		2
Takabao Danse	1.500,00	26		2
AVACS	200,00	26		2
Dessine-moi l'Afrique	363,00	26		2
Scouts et Guides de France Groupe Saint Pierre Chelles Vaires Brou	500,00	26		2
Scrap et cie	150,00	26		2
COS	45.683,48	26		2
CCAS BROU	2.808,03	26		2
Stade CER SNCF	13.800,00	26		2
UNA'DOM	4.775,06	26		2
CLIC DE CHELLES	600,00	26		2

5. CONVENTION BILATERALE ENTRE LE CER CHEMINOTS PARIS EST ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA SAISON 2017/2018

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- A **APPROUVE** la convention entre le Comité d'Etablissement des Cheminots Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour la saison 2017/2018,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

6. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « PERISCOLAIRE ET/OU AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS » ET « EXTRASCOLAIRE » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

1/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « EXTRASCOLAIRE » :

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement « extrascolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, les avenants et tous les documents y afférents.

2/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « PERISCOLAIRE ET/OU AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS » :

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE. :

- A **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire et/ou aide spécifique rythmes éducatifs » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune ;

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, les avenants et tous les documents y afférents.

7. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- A **APPROUVE** la convention d'aide financière à l'investissement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune, dans le cadre de la réalisation d'un accueil de loisirs sans hébergement au sein de l'école maternelle Suzanne DEMETZ ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, les avenants et tous les documents y afférents.

8. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX COUTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EPS DU COLLEGE ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, LE COLLEGE JEAN JAURES ET LA COMMUNE

Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS du Collège entre le Département de Seine-et-Marne, le Collège Jean Jaurès et la Commune, pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

9. CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR ENTRE LA SOCIETE GRDF ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- A **APPROUVE** la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé entre GRDF et la Commune de Brou sur Chantereine ;

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les conventions « particulières », les avenants et tous documents y afférents.

10. CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- **A APPROUVE** la convention de surveillance et d'intervention entre la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de l'Île-de-France et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

11. ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- **A PRIS** acte du bilan des avis des personnes publiques associées et du public ;
- **A DECIDE** de rectifier le projet de modification simplifiée N°1 du PLU, suite aux avis des personnes publiques associées et du public, et au bilan qui en a été dressé ;
- **A ADOPTE** la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme ainsi modifiée.

12. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- **A PRESCRIT** la révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Brou sur Chantereine en application des dispositions de l'article L.153-34 du Code de

l'Urbanisme,

- **A PRECISE** que les objectifs poursuivis par la révision allégée sont :
 - **RECALER** le périmètre de la zone naturelle N annulée tout en tenant compte de objectifs inscrits dans le PADD,
 - **DEFINIR** les règles d'urbanisme à appliquer sur les secteurs où la zone naturelle ne serait pas maintenue,
 - **ADAPTER** le Plan Local d'Urbanisme aux dispositions du SAGE Marn-Confluence adopté le 08 novembre 2017.
- **A FIXE** les modalités de concertation publique associant pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
 - l'affichage de la présente délibération pendant un mois,
 - l'information du public par le bulletin municipal et le site internet de la Commune de Brou sur Chantereine de l'avancée de la procédure,
 - la mise à disposition du dossier dès son élaboration et sa transmission aux Personnes Publiques Associées,
 - la mise à disposition d'un registre d'expression à l'accueil de la Mairie,
 - la possibilité d'adresser les observations à Monsieur le Maire sis à la Mairie de Brou sur Chantereine,
- **A DIT** que la présente délibération, conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'une notification aux personnes publiques associées
- **A DIT** que le projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Brou sur Chantereine fera l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées avant sa mise à l'enquête publique,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires y afférent.

13. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET CESSION DU LOT A DE LA PARCELLE B971 A MDH PROMOTION

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Monsieur Patrice PAGEOT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER - Monsieur Patrick THERET et 1 pouvoir)) :

- **A PRONONCE** le déclassement par anticipation du domaine public communal du lot A de la parcelle cadastrée B 971, suivant l'étude d'impact,
- **A DIT** que l'acte de désaffectation interviendra au plus tard dans un délai ne pouvant excéder trois ans à compter des présentes,
- **A DECIDE** de la cession du terrain à un montant de 999.250,00 euros hors taxe au

s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur le jour de l'acte authentique à la société MDH Promotion, selon le plan de division,

- **A DIT** que, s'il existe une substitution, elle ne pourra avoir lieu qu'au profit de toute autre personne morale créée par MDH pour les besoins de l'opération et dont il détiendra le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce,
- **A DIT** que l'acte de vente sera établi selon les dispositions de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

14. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 21h45.